



CIAS PAYS TARUSATE

Délibérations du Conseil d'Administration du 07 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six le sept septembre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CIAS PAYS TARUSATE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du conseil - 1er étage, sous la présidence de Christophe MARTINEZ, Vice-Président.

Date de la convocation : jeudi 03 septembre 2026

Présents :

Jean Didier BATBY, Sandrine BLAISUS, José DARRIEUTORT, Sabine DEHEZ, Danièle DINCLAUX, Jean-Marie DOUTHE, Sylvie DUBOURG, Philippe DUPOUY, Jacques DURAND, Nadège DUVERGÉ, Cécile GARRIDO, Catherine HUREL, Annie LABARTHE-SAGASPE, Patrice LAGUE, Véronique LAMOTHE, Patricia LOUBERE, Christophe MARTINEZ, Maryse PUYO, Marie-Aude RICHEFEU, Maurice TESTEMALE, Bernard YASSEF

Absents :

Thierry BIBES, Sandrine CHRISTOPHE, Laurent CIVEL, Hirondina DOS SANTOS, Jean René HAUQUIN, Christophe MESPLEDE, Marie Claude OPLA, Marie-Hélène PALLARES

Pouvoirs :

Jacques LARRIEU a donné pouvoir à Jean Didier BATBY, Florent MAMIQUE a donné pouvoir à Philippe DUPOUY, Laurent NOLIBOIS a donné pouvoir à Jacques DURAND, Bernard POCH a donné pouvoir à Christophe MARTINEZ

Nombre de membres afférents	33
Nombre de membres en exercice	33
Présents	21
Pouvoirs	4
Votants	25

N° 20260907-019

EHPAD MAA - AVENANT N°1 - CONVENTION FINANCEMENT GYM ADAPTEE ET SOCIO-ESTHETISME 2026

VU l'avis de la Conférence des financeurs du 18 mars 2025,

VU la délibération n°A-1/1 de la Commission Permanente du 28 avril 2025

VU le courrier du Conseil Départemental des Landes du 28 avril 2025

VU le courrier du Conseil Départemental des Landes du 03 juin 2026

VU l'avenant n°1 à la convention du 28 avril 2025 en date du 03 juin 2026,

Considérant le dossier de demande de subvention déposé par l'EHPAD Résidence de Mâa et accepté dans le cadre des actions de prévention de la perte d'autonomie et de l'habitat inclusif auprès de la Conférence des financeurs,

Monsieur le Vice-Président expose,

L'EHPAD Résidence de Mâa a déposé un dossier de demande de subvention « Action de prévention de la perte d'autonomie et de l'habitat inclusif » auprès de la Conférence des Financeurs dans le but de proroger les prestations de Gym adaptée et de socio-esthétique pour les résidents.



Les Objectifs de l'action sont :

- Prévenir la perte d'autonomie
- Favoriser en accompagnant la personne dans sa capacité à faire des choix et à les réaliser
- Maintenir le lien social
- Rompre l'isolement
- Favoriser ou restaurer l'estime de soi
- Accéder à la sensation de plaisir et de fierté

La Conférence des financeurs a alloué la somme de 11 477€ pour la gym adaptée et le socio-esthétisme, permettant leur financement pour un an.

Cette subvention se décompose comme suit :

- Gym adaptée = 6 677 €
- Socio-esthétisme = 4 800 €

L'avenant n°1 de la convention avec le Conseil Départemental des Landes, propose de prolonger la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2026 afin de permettre à l'établissement de réaliser les actions auxquelles le Département apporte son concours.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1

A ACCEPTER l'avenant à la convention du 28 avril 2025.

ARTICLE 2 :

A AUTORISER le Président à signer tout document à cet effet,

ARTICLE 3 :

La présente délibération peut faire l'objet, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Président est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le - 9 SEP. 2026

Par délégation - Le Vice-Président du CIAS


CIAS
du Pays PARUSATE
Christophe MARTINEZ

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.